

L'ELAN DE VILLY

LE BULLETIN MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE





Jean-Luc Roussel, Maire

Madame, Monsieur, chers Villyssoises et Villyssois,

Ce bulletin paraît seulement maintenant, 1 an après le dernier bulletin, alors qu'il devait paraître avant l'été, mais le premier semestre a été bien chargé et ne nous a pas permis de le finaliser.

Après des vacances bien méritées pour tous, enfants, parents, professeurs et personnel communal, la rentrée de l'année scolaire 2023-2024 a eu lieu le lundi 4 septembre dans d'excellentes conditions et sous un beau soleil. Nous comptons 75 enfants répartis dans 4 classes et sommes heureux d'accueillir une nouvelle professeure, Mme KARRA qui s'occupera des CE1-CE2. Les autres professeurs restent en place car ils se plaisent bien à Villy. Des travaux ont été effectués dans la classe des CM1-CM2 et à l'extérieur pour étanchéfier l'escalier accolé au bâtiment ; un accès par rampe à la garderie a également été réalisé afin que les poussettes puissent y accéder plus facilement.

Même si les écoles sont le cœur de la vie de notre village, nous n'oublions pas pour autant les autres lieux de vie de notre commune en améliorant les routes et les équipements publics : bancs au city stade, jeux pour enfants, cimetière, etc. Le projet de sécurisation de la traversée du bourg est en cours d'étude et devrait se concrétiser en 2025 car nous devons nous plier aux contraintes de calendrier du département. Nous avons également un projet d'aménagement paysager de l'espace public autour du city stade qui est en cours de réflexion et devrait déboucher fin 2023 ou début 2024.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer que notre commune fêtera dignement le 80ème anniversaire de la libération en juin 2024 avec le soutien des associations de la commune et potentiellement de deux services civiques qui auront également pour mission de valoriser le patrimoine naturel de notre commune : chemins, mares, lavoirs, faune et flore.

Les activités des différentes associations du village ont repris à la rentrée et vous avez de nombreuses propositions : randonnées, spectacles et autres réjouissances. Vous avez déjà dû recevoir dans votre boîte aux lettres l'agenda culturel de Pré-Bocage Intercom qui inclut dorénavant l'agenda culturel de L'Atelier de Villy-Bocage. Vous avez à votre porte des spectacles de qualité à des prix modiques, alors n'hésitez pas à consulter cet agenda ainsi que celui du site de notre commune www.villybocage.fr.

Changement des horaires d'ouverture de la mairie : Mme Cousin étant toujours absente, les heures d'ouverture de la mairie sont changées provisoirement et sont désormais **le mercredi de 16h30 à 18h30**.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne !



SOMMAIRE

TRAVAUX DANS LA COMMUNE : PAGE 3

INFORMATIONS MUNICIPALES : PAGE 4

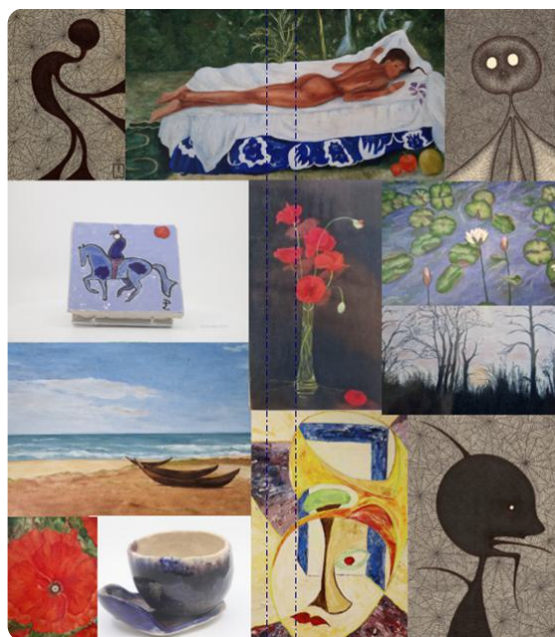
ECOLE DES SOURCES : PAGE 7

DOSSIER "CREATEURS A VILLY-BOCAGE" : PAGE 8

LES SYNTHES DU CONSEIL MUNICIPAL : PAGE 10

LE COIN DES ASSOCIATIONS : PAGE 19

INFORMATIONS UTILES : PAGE 24



En couverture, "Patchwork"

Composition de créations artistiques de Villyssois

Le bulletin est élaboré par la Commission Communication, composée de : Jean-Luc ROUSSEL (Maire), Sylvie LUBIN MACQUAIRE (adjointe), Omar TOUZANI (vice-président de commission), Sandrine BERNIER, Marie GAZEL, Noëlle GROULT et Alexandre LEBASTARD.

Contenu éditorial sous la responsabilité du Maire.
Contenu «le coin des associations» sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Impression: La Maison du Document, Caen
Imprimé en octobre 2023 en 350 exemplaires

TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Ecoles : remplacement de la toiture de la garderie et de la classe de grande-section-CP, installation d'une nouvelle régulation thermique dans les écoles maternelles et la garderie, raccordement des classes primaires à l'Internet par fibre optique, installation d'un abribus au Buquet au lieu-dit Val d'Ingy, installation de radiateurs électriques dans la cantine en remplacement des radiateurs à gaz obsolètes, sécurisation de l'accès à la bibliothèque scolaire avec aménagement de jardinières. Etanchéité de l'escalier Est de l'école primaire et réfection de l'intérieur de la classe des CM1-CM2. Construction d'une rampe d'accès à la garderie pour les poussettes.



Salle des fêtes : Une nouvelle régulation thermique du chauffage a été mise en place. elle permettra de réaliser des économies substantielles d'énergie.

Fibre optique : elle a été installée dans 80 % des foyers, pour ceux qui ne l'ont pas encore, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de votre opérateur préféré.

Routes et chemins : le chemin de Pierrelaye ainsi qu'une partie du chemin de la Bergerie ont été entièrement refaits par l'Intercom et la réfection du chemin des Buttes a été validée en réunion de conseil. Réparation de la couche de surface (PATA) par l'Intercom début juillet, premier passage effectué fin juin pour l'élagage des talus des routes communales,

Divers : Pose d'un défibrillateur dans la rue des écoles et pose d'enseignes à l'espace culturel L'Atelier, réduction des plages de fonctionnement de l'éclairage public, changement du lavabo de la classe de CM1-CM2, Pose de bancs dans l'espace communal face au city stade.

TRAVAUX EN COURS

- Etudes pour la sécurisation de la traversée du bourg : le relevé topographique a été effectué, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement a remis son étude et le cabinet ACEMO va faire l'étude d'avant-projet courant septembre 2023 pour une réalisation avec le Département en 2025.

- Elagage des chemins piétonniers en cours avec prise en compte de la recommandation de ne pas tailler les haies avant fin juillet pour ne pas perturber la nidification des oiseaux.

TRAVAUX À VENIR

- Plantation d'arbres dans l'espace communal face au city stade
- Passage à la technologie LED pour l'éclairage public
- Régulation thermique du chauffage de la cantine et des classes de primaire
- Réparation du mur du cimetière
- Remplacement de la toiture de l'école primaire
- Remplacement de l'aire de jeux de la maternelle
- Extension du réseau fibre Route de Sermentot et Route du Marais par la société CIRCET
- Restauration de la continuité écologique du ruisseau du Buquet par Pré-Bocage Intercom
- Mise aux normes du branchement électrique de l'atelier municipal



INFORMATIONS municipales



TÉLÉTHON

Les 2 et 3 décembre, la commune de Villy-Bocage et ses associations se sont mobilisées pour le Téléthon 2022. La vente de crêpes (1500 environ !!) et d'autres actions ont permis de récolter **1755 euros**.

Un grand Merci à tous les bénévoles pour leur mobilisation. Merci également à tous les partenaires pour leur soutien. Rendez-vous pris pour la prochaine édition. Le défi à relever est de passer la barre de 2000 € de collecte.

CHASSE AUX ŒUFS

Le 10 avril 2023, les enfants de la commune se sont retrouvés dans la cour de l'école des sources pour la traditionnelle chasse œufs de Pâques. Bien que les œufs en chocolats aient été bien cachés par les conseillers municipaux dans la cour et les jardins de l'école, les enfants n'ont pas eu de difficulté à les trouver (parfois avec l'aide des parents !!). Afin de récompenser les enfants pour leur performance, les organisateurs leur ont offert des lapins en chocolat et des friandises. À l'issue de la



chasse aux œufs, des boissons et des petits gâteaux ont été offerts aux enfants et aux adultes.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

En collaboration avec l'Union Nationale des Combattants de Villy-Bocage et les Pompiers de la caserne du SDIS de Villy-Bocage, la commune a organisé une cérémonie de célébration de l'armistice du 8 mai 1945. Cette cérémonie a été distinguée par la participation de nombreux enfants de l'école des sources qui ont interprété le chant des partisans et déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts. A la fin de la cérémonie, la Croix du Combattant a été remise à Monsieur Jean-Pierre DIOT. Tous les participants se sont dirigés ensuite à la salle des fêtes où un vin d'honneur a été offert.



REPAS DES AINÉS

Le dimanche 14 mai, Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont accueilli dans la salle des fêtes de Villy-Bocage une soixantaine de convives âgés de 65 ans et plus. Après le mot de bienvenue du maire, les doyens présents, Madame Raymonde DELALANDE et Monsieur Roland HAMEL, ont reçu à cette occasion un petit présent chacun.

Tous les convives ont apprécié le repas, préparé par le traiteur M. BEAUCHENE. Le repas a été animé cette année par un Karaoke orchestré par Marie et auquel tous les invités ont participé avec joie. Rendez-vous pris pour l'année prochaine...



VILLY-BOCAGE : ÉTAPE DE LA MARCHE DES CONTEURS 2023

Le 1er août, la commune était une étape de la 14ème édition de la Marche des conteurs qui a eu lieu cette année pour la 1ère fois dans le Calvados du 31 juillet au 5 août 2023.

La Marche des conteurs ? Une utopie qui rassemble chaque année depuis 2007 plus d'une vingtaine de conteurs et conteuses professionnels issus de la francophonie, troubadours des temps modernes pour une semaine de spectacles et de convivialité sur un territoire. Ils marchent ensemble pendant une semaine, quittent les sentiers routiniers de notre société marchande pour raconter tous les soirs dans 4 villages différents, et faire découvrir leur art à travers l'échange simple et volontaire.

Les habitants de Villy-Bocage ont offert le gîte et le couvert à 5 conteurs qui ont présenté un spectacle enchantant à l'Atelier. Les spectateurs de tous âges ont grandement apprécié cet univers de conte.



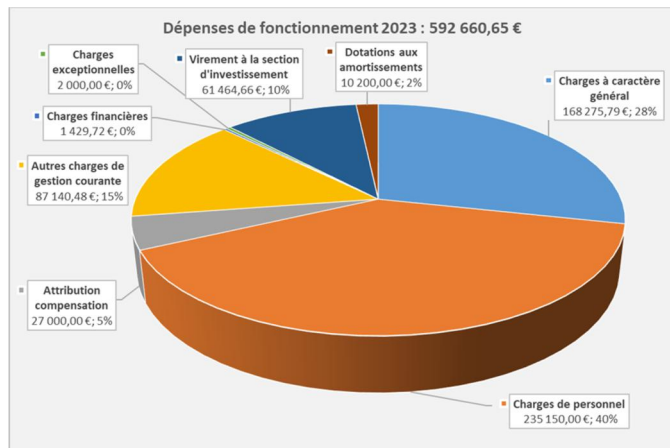
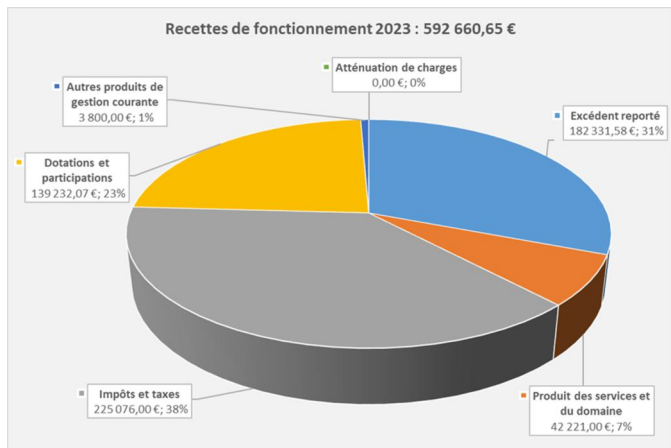
EN BREF

Pour suivre en continu les informations municipales, se rendre sur le site internet de votre village : www.villybocage.fr

Pour contacter votre mairie, les coordonnées suivantes sont à votre disposition : 02 31 77 01 66 mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

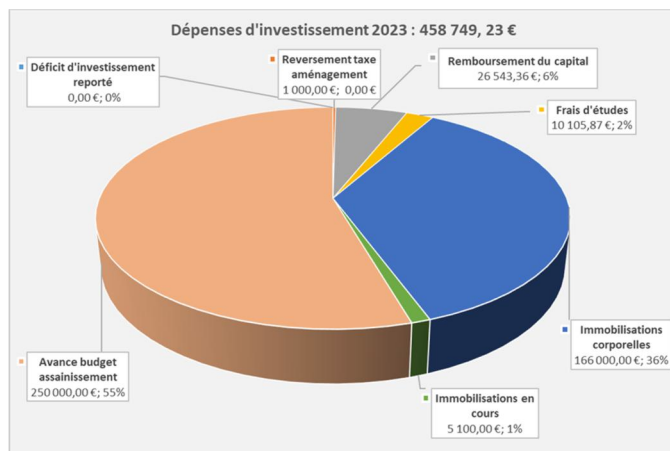
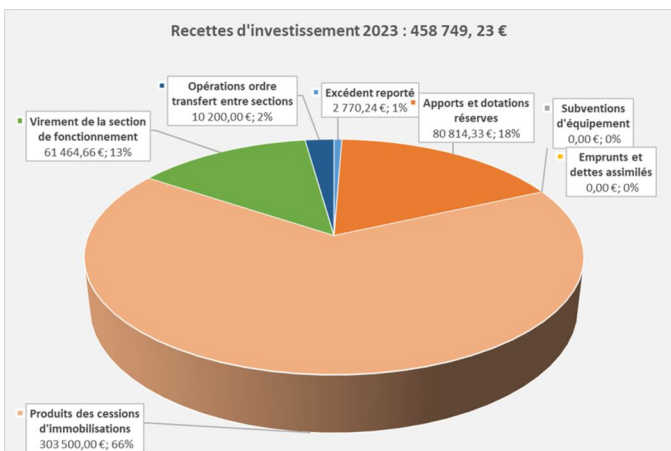
BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT : 592 660,65 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement définit les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2023 à Villy-Bocage. Ce budget, voté par le Conseil municipal en avril, est similaire à celui de l'année précédente. Bien évidemment, les recettes et les dépenses attendues sont équilibrées. Les recettes sont assurées principalement par les différentes dotations et subventions, les impôts et taxes locales ainsi que par l'excédent reporté. Comme pour les années antérieures, les dépenses prévues sont en grande partie liées aux charges du personnel communal, aux charges à caractère général réunissant par exemple le coût de la cantine scolaire ; ainsi qu'aux charges de gestion courante.



BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT : 458 749,23 €

Le budget prévisionnel d'investissement correspond aux investissements pour la commune au titre de l'année 2023. Dans ce montant, chaque année depuis 2014 est prévue la réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg. Sont incluses également les dépenses d'achats et de travaux pluriannuels correspondant à 2022 ainsi que les dépenses relatives aux autres travaux (dont voirie). Ces dépenses sont assurées par autant de recettes : excédents cumulés des années passées, vente de terrains communaux, obtention de subventions, etc.



ECONOMIES D'ÉNERGIE, 5 GESTES SIMPLES ET EFFICACES AU QUOTIDIEN

Pour plus de détails, voir <https://www.ecologie.gouv.fr/>

Je règle mon chauffage à 19° maximum

Baisser le chauffage de 1°C dans son logement, c'est 7% d'économies d'énergie par an.

Je règle mon chauffe-eau à 55° et je reste moins longtemps sous la douche

Régler son chauffe-eau à 55° et prendre des douches moins longues permet d'économiser 10% d'énergie.

J'éteins tous mes appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés

Eteindre tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés, c'est 10% d'économies d'électricité.

Je décale l'utilisation de mes appareils électriques en dehors des heures de pointe

Programmer ses machines l'après-midi ou la nuit, en dehors des heures de pointe, permet d'éviter la consommation d'une ville comme Marseille.

J'installe un thermostat programmable

Installer un thermostat permet de régler la température de jour comme de nuit et c'est 15% d'économies d'énergie.

RECHERCHE D'HÉBERGEMENT LOCATIF POUR ACCUEILLIR 2 SERVICES CIVIQUES À VILLY-BOCAGE

En collaboration avec l'association InSite (www.insite-france.org), le conseil municipal a décidé d'accueillir 2 jeunes (18-25 ans) pour effectuer leur service civique **pendant 6 mois, entre janvier et juin 2024**. Les missions de ces jeunes seront centrées sur le thème « environnement et lien social » notamment au travers du soutien à l'organisation d'une journée de commémoration du 80ème anniversaire du débarquement de 1944.

La commune doit assurer l'hébergement de ces 2 jeunes pendant la période du service civique.

Si vous disposez d'un **logement à louer** pouvant les accueillir et disposant de deux chambres séparées, merci de contacter la mairie

(au 06 71 62 25 82) avant le 10 novembre 2023.

En lien avec la mairie de Villy-Bocage, l'Étincelle, la Troupe de théâtre Tonton Marcel, Villy-Découvertes, et d'autres associations, les 2 volontaires auront pour missions :

- Appui au recensement des mares de la commune et de leur état :
- Appui à la création et au fléchage d'un parcours de randonnée sur le thème de l'eau
- Appui à la coordination de la journée événement pour le 80ème anniversaire du débarquement en Normandie :
- Animation d'ateliers sur l'usage du smartphone : les volontaires sont formés par InSite à l'animation d'ateliers sur l'utilisation du smartphone (réseaux sociaux, etc.) et pourront co-animer des ateliers, en lien avec l'association

l'ouverture de chantier en mairie via le formulaire Cerfa n°13407

RAPPEL SUR LES FORMALITÉS D'URBANISME

Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables.

Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, **une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction** sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

Quelques rappels pour vos démarches d'urbanisme :

- Une demande est à faire, **Déclaration Préalable** ou **Permis de Construire** selon les cas, dès que la surface au sol d'un nouveau bâtiment dépasse 5 m² ou dès que vous modifiez l'apparence extérieure de bâtiments existants : portes, fenêtres, fenêtres de toit, volets, réfection de façade, etc. ou que vous changez la destination d'un bâtiment : transformation d'un garage en chambre d'habitation par exemple,

Avant le début des travaux :

- Pour chaque demande (Déclaration Préalable ou Permis de Construire) un affichage réglementaire de l'autorisation d'urbanisme est obligatoire pendant toute la durée des travaux,

- Pour les permis de construire seulement : déclarer

**INCIVILITÉS
STOP**

Un certain nombre de vols ont été commis récemment sur la commune : le drapeau français devant la mairie, le panneau de l'arrêt de bus de Val d'Ingy, des plants des parterres communaux et des plantes au cimetière. Ces vols ont fait l'objet de plaintes de la commune auprès de la gendarmerie et les auteurs seront recherchés et condamnés selon la loi en vigueur.

Merci de signaler à la commune tout indice permettant de retrouver les auteurs de ces faits délictueux.

Plusieurs projets pédagogiques ont été réalisés, en voici quelques uns



- Festival du court métrage : Classe de PS-MS (mars 2023)
- Équitation : classe de GS-CP au centre équestre de Bretteville-sur-Odon, tous les mardis du 9/05 au 6/06
- Élevage de poussins (PS-MS)
- Théâtre : représentation pour les CM à l'Atelier le jeudi 6 juillet.
- Athlétisme : pour les CM le 15/06 à Aunay sur Odon, avec d'autres écoles.
- Spectacle de fin d'année : le vendredi 23 juin à 18h dans l'école, suivi de la kermesse.
- Sorties et activités de fin d'année :
 - *visite du collège de Villers Bocage – CM2
 - *journée Athlétisme – classe de CM
 - *journée à Bayeux (musée de la tapisserie, jeu de piste) – CE et CM
 - *course d'orientation : CM + élèves de 6^{ème} du collège de Villers-Bocage
 - *les chèvres de la Saffrie (Montchamp) – classes de PS/MS et GS/CP
 - *olympiades pour tous les élèves, suivies d'un pique-nique



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 : ORGANISATION ET PRÉVISIONS

La rentrée scolaire 2023-2024 s'est déroulée avec un effectif d'élèves stable par rapport à l'année dernière. Egalement, la même équipe pédagogique a été reconduite, sauf pour le poste du professeur des écoles stagiaire (PES) qui change tous les ans puisque l'école de Villy-Bcage a été choisie par l'Education Nationale comme étant une école berceau. Afin d'accueillir sereinement les nouveaux élèves, une porte ouverte a été organisée à l'école le samedi 17 juin de 10h à 12h. Tous les futurs élèves de PS étaient présents.

Effectif total : 75 élèves :

- * **PS/MS** : Mme ADLY Violaine 18 enfants (10+8) + Sarah MONTFRONT (ATSEM).
- * **GS/CP** : Mme KETERS Camille et Mr ALIFONSON Grégory 24 enfants (15+9) + LECHEVALLIER Corinne (ATSEM).
- * **CE1/CE2** : Mme KARRA Camille 17 enfants (6+11).
- * **CM1/CM2** : Mme GODET Emmanuelle 16 enfants (10+6).



PROJETS PÉDAGOGIQUES DÉJÀ VALIDÉS POUR 2023-2024

• ACTIVITÉ PISCINE À VILLERS-BOCAGE

Les enfants de GS/CP et CM1/CM2 participent à des cours de natation accompagnés de leurs enseignants et de parents volontaires. Comme chaque année, la mairie finance le transport (1 400 €) et les créneaux de piscine (2 200 €).

• SAVOIR ROULER À VÉLO (SRAV)

Le programme « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier Ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018. En 10 heures, le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de 6 à 11 ans de : (1) devenir autonome à vélo, (2) pratiquer quotidiennement une activité physique (3) se déplacer de manière écologique et économique.

Une convention a été passée entre la mairie et « Génération Vélo » pour permettre aux enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école des Sources de bénéficier de cette formation. Celle-ci a commencé en septembre 2023 et s'étalera jusqu'au mois d'avril 2024. Elle permettra notamment aux enfants de se rendre au collège pour diverses animations (course ELA, course d'orientation, etc.).

• CHANTER EN CHORALE

Les enfants s'essaieront encore une fois cette année au chant en chorale avec la participation d'intervenants extérieurs. Le fruit de cet exercice, qui durera plusieurs semaines, sera présenté lors du spectacle de fin d'année.



Villy-Bocage, petite commune de 800 habitants environ située au cœur du bocage normand, est bien connue sur le plan régional par son dynamisme socio-culturel. Les activités du théâtre initiées par l'Abbé Marcel Vimard en 1959 et qui perdurent depuis sans aucune interruption ainsi qu'un nombre relativement important d'associations œuvrant dans le domaine socio-culturel est le reflet de ce dynamisme. La création récente de l'Espace Culturel « l'Atelier » avait pour objectif premier de développer davantage les activités culturelles, non seulement à l'échelle de Villy-Bocage, mais bien plus largement au niveau du territoire du pré-bocage.

Afin de mettre en lumière des créateurs artistes du territoire, une série de rencontres avec des Villysois est initiée pour recueillir leurs témoignages à propos de leurs créations artistiques.

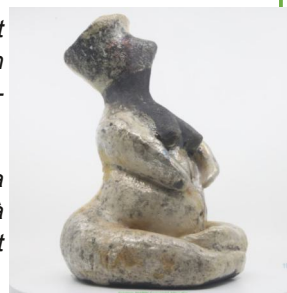
FRÉDÉRIC MARIN



- **Présentez-vous, dites-nous ce que vous faites dans la vie.** *Expert dans les domaines high-tech, j'accompagne les grandes entreprises dans leurs difficultés liées à la numérisation de leurs services.*

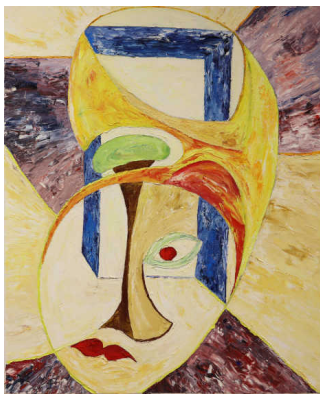
- **Expliquez-nous votre parcours, comment vous est venue l'envie de peindre ?** *j'ai fait des relevés, croquis, lavis, photos..., dans une catacombe en accompagnement d'un chantier de fouille archéologique ; on m'a poussé très vite à valoriser ces sous-produits en organisant une exposition, épisode marquant le début de ma peinture.*

- **Qu'est-ce qui vous attire dans la peinture ? Pourquoi créez-vous ?** *je pense que l'activité créative est la plus répandue au monde, elle prend simplement des formes très différentes ; mon travail m'amène à manipuler un monde d'abstraction, et peindre me permettait dès le début d'établir un pont entre cet univers et le monde réel dans lequel nous nous mouvons.*



- **Comment décririez-vous votre création ?** *un art très expérimental m'amenant à modifier sans cesse les esquisses que je peux faire sur la base d'une idée, jusqu'au moment où je me décide d'arrêter.*

- **Quelles sont vos influences, vos inspirations ?** *les domaines m'alimentant sont profondément liés à l'humanisme, le regard, les mythes fondateurs, le retour à la lumière après une journée dans une catacombe, la nature, une photo satellitaire d'une éruption du Vesuve ... il m'arrive également de réaliser des portraits, des personnes qui m'entourent comme des personnes rencontrées au hasard de mes déambulations.*



- **Quel est votre processus de création ?** *Très expérimental, chaque œuvre possédant son histoire personnelle liée aux épisodes de sa genèse*

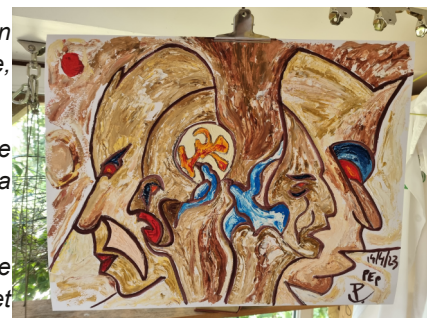
- **Quelles techniques utilisez-vous ?** *toute technique permettant de projeter une image mentale sur un support en peignant, modelant, émaillant, sculptant, ... (huile, encre, émail, peinture sur fresque, ...)*

- **Quelles couleurs dominent vos créations ? Et pourquoi ?** *bleu de Prusse et bleu d'indanthrène, pour leur profondeur, rouge carmin et écarlate pour leur vivacité, jaune de Naples et jaune titane pour leur douceur, et différents jaunes à base de cadmium pour leur lumière*

- **Vos futurs projets ?** *projeter quelques images mentales en peinture à l'huile, fresque, sérigraphie, encre, sculpture, poterie modelée*

- **À part la peinture, quelles sont vos passions ?** *vivre dans un espace empli de nature foisonnante mais accueillante, changeante selon l'humeur du jour, de l'heure, et de la lumière*

- **Le mot de la fin pour les Villysois...** *le Pré-Bocage est un monde empli de merveilles que nous n'observons pas suffisamment du fait de leur présence constante sous nos yeux, et Villy du bocage en est pour moi le centre*



THIBAUT GARBEZ



- **Présentez-vous, dites-nous ce que vous faites dans la vie.** *Je suis né à Paris mais mes racines familiales sont à Villy-Bocage où j'habite depuis 10 ans. Je travaille actuellement à la médiathèque de Villers-Bocage et je suis également correspondant de presse Régionale.*

- **Expliquez-nous votre parcours, comment vous est venue l'envie de dessiner ?** *j'ai suivi des études de cinéma à l'Université de Caen, mais en fait depuis mon enfance je dessine, puis petit à petit le dessin a pris de l'importance dans ma vie. Je peux dire que je suis autodidacte.*



- Comment décririez-vous votre création ? une feuille de papier, un crayon : le dessinateur se contente de peu. Stylobille, feutre, occasionnellement un collage, un nez de clown... Il s'agit d'abord de faire émerger une forme. Un visage, un profil, une silhouette... peu importe. Cela vient en dessinant, en suivant la ligne tracée à l'instant même, en anticipant légèrement la piste à suivre.... Dentelles et arantèles, le fond comble le besoin pathologique de remplir la page. Pas de titre, pas d'interprétation forcée : une économie de sens. Des figures solitaires, un peu étranges, avec juste ce qu'il faut de tristesse, qui ne faisaient que passer. Comme un frisson, une présence signalée de quelques traits, quelques oscillations sur la feuille.

- Quelles sont vos influences, vos inspirations ? je n'en ai aucune et plein en même temps !!

- Quel est votre processus de création ? je dessine tous les jours, surtout le soir. Le dessin est mon rendez-vous quotidien. Sans être abstrait, mes dessins font référence à des figures solitaires

- Quelles techniques utilisez-vous ? essentiellement le stylo à billes et le feutre sur feuille A4

- Quelles couleurs dominent vos créations ? Et pourquoi ? j'ai déjà utilisé des couleurs, mais maintenant c'est le noir qui prédomine. Le noir correspond mieux à ma démarche et à mes figures solitaires, fantastiques et un peu étranges...

- Vos futurs projets ? continuer à participer à l'évènement annuel « itinéraires d'artistes » organisé par Pré-Bocage Intercom. Sinon, j'organise une exposition individuelle le 24 mars 2024 à la teinturerie, Galerie d'art nouvellement ouverte à Caen. J'ai également une exposition de prévue en juillet 2024 au CDAR-le Villodon " le centre d'art en milieu rural" à Tournay-sur-Odon.



MARIE THÉRÈSE ROSIER

- Présentez-vous, dites-nous ce que vous faites dans la vie. Je suis retraitée... relax !! j'habite à Villy-Bocage depuis 2 ans et demi, je m'y sens bien c'est agréable, mes voisins sont sympas.

- Expliquez-nous votre parcours, comment vous est venue l'envie de peindre ? Oh !!! c'est vieux... je me rappelle, j'étais en 6^{ème}, notre professeur nous avait demandé de faire un dessin sur des feuilles blanches.... Une semaine après, j'ai rendu un dessin montrant un marin sur sa barque en pleine tempête.... Le professeur m'a gratifié par une très bonne note et m'a encouragée de suivre des cours de dessin. Malheureusement, cela n'était pas possible. J'ai toujours aimé dessiner, je prenais un stylo, un crayon et je dessinais tout ce qui me passait devant les yeux. Je suis une autodidacte. Il aurait fallu attendre mon cinquantième anniversaire pour suivre des cours de peinture pour me perfectionner dans l'utilisation de l'huile (Merci à mes enfants pour ce beau cadeau !).

- Qu'est-ce qui vous attire dans la peinture ? Pourquoi créez-vous ? Je peins pour mon plaisir, c'est une façon de m'évader. Quand je prends un pinceau, la popotte a intérêt d'être faite, sinon on ne mange pas !!! La peinture est aussi une thérapie pour moi, ça me permet de faire autre chose.

- Comment décririez-vous votre création ? l'idée est dans la tête... c'est le pinceau qui finit

- Quelles sont vos influences, vos inspirations ? je n'ai pas d'influence particulière. Je peins en fonction du moment, des émotions

- Quel est votre processus de création ? cela dépend de l'idée, parfois je peins selon un modèle précis, il m'arrive parfois de faire une étude préalable du tableau. Je reproduis parfois des photos... ça m'arrive de faire un fond noir et le pinceau finit le reste !



- Quelles techniques utilisez-vous ? pastel sec, huile, aquarelle, acrylique. cela dépend du tableau que je souhaite peindre

- Vos futurs projets ? je n'ai pas de projet bien défini... peut-être exposer mes tableaux à Villy-Bocage

- À part la peinture, quelles sont vos passions ? maintenant je n'en ai plus... j'en avais plein il y a quelques années. J'ai des doigts d'or !! j'adorais la couture, la broderie...



SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

- **SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR AVEC LA SOCIETE FND CARDIO COURSE.** Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société FND CARDIO COURSE pour une maintenance annuelle du défibrillateur au prix de 60 € TTC.
- **SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE VEOLIA POUR L'ENLEVEMENT ET LA DESTRUCTION DES ARCHIVES COMMUNALES PERIMEES.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention proposée par la société VEOLIA pour éliminer les archives périmées de la commune avec coût fixe de collecte de 180 € HT (216 € TTC) et un coût de traitement de 140 € HT (168 € TTC) par tonne de déchet.
- **ADHESION DE LA COMMUNE DE COLOMBELLES AU SDEC ENERGIE.** Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE.
- **DEMANDE DE REPRISE DU FORFAIT GARDERIE POUR UNE FAMILLE DE VILLY-BOCAGE.** Le conseil municipal décide de refuser la demande d'une famille de Villy-Bocage de reprendre le forfait mensuel garderie de son enfant à partir du mois de décembre et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Le conseil municipal propose que la famille effectue un choix entre le forfait mensuel sur 10 mois ou le forfait journalier, avant le 30 septembre 2022.
- **FORMATION ELUS.** Le conseil municipal approuve la formation « La responsabilité des élus » pour les élus volontaires. Cette formation est proposée par l'Institut de Formation pour la Transition Ecologique et Sociale (IFTES) et serait financée par le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE).

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

- **MODALITES DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITE.** Après délibération, le conseil municipal décide
- d'adopter le principe de reversement suivant :
* Sur les espaces à vocation économique, à savoir les zones pour le PLUi Ouest [UX, UXh, 1AUX, Ac, Nx, Nt, Nz] et pour le PLUi Est [UX, UXc, 1AUX, Al, Ax, Nx, NI] des communes, il est proposé la répartition suivante : la commune reversera 90% de la taxe d'aménagement perçue à l'intercommunalité
* En dehors des espaces à vocation économique (c'est-à-dire pour toutes les autres zones), il est proposé de la répartition suivante : la commune reversera 5% de la taxe d'aménagement perçue à l'intercommunalité
- que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022,
- d'autoriser le Maire ou son délégataire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom Normandie, et ayant délibéré de manière concordante.
- **EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Etat pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour le budget principal et ses budgets annexes et le passage à la comptabilité M57 abrégée pour le budget principal à compter du 1er janvier 2023.
- **REGLEMENT PERISCOLAIRE : APPROBATION DU REGLEMENT ET DE SES ANNEXES MIS A JOUR.** Le conseil municipal décide d'approuver la nouvelle rédaction du règlement intérieur périscolaire et de son annexe tarifaire (voir <https://villybocage.fr/>).
- **DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION : APPROBATION DU DUI MIS A JOUR.** Le conseil municipal décide d'approuver la nouvelle rédaction du Dossier Unique d'Inscription tel que fourni en annexe de ce procès-verbal (voir <https://villybocage.fr/>).
- **ECOLES – REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT C1 (GS/CP ET GARDERIE) : CHOIX D'UNE ENTREPRISE.** Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société PELCERF en ardoise synthétique pour le montant de 21 248,37 € TTC.
- **REPARATION DE L'EFFONDREMENT LOCAL DU PLUVIAL DANS LE BOURG : CHOIX DE L'ENTREPRISE.** Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société Bailleul Terrassement de Cahagnolles pour un montant de 1329,60 € TT.
- **VOIRIE : SECURISATION ROUTIERE DU BOURG : VALIDATION DU PRE-PROGRAMME.** Le conseil municipal décide de valider le cahier des charges proposé par la commission Patrimoine, Travaux, Bâtiments Publics et Voirie, avec les modifications vues en séance et autorise Monsieur le Maire à demander des devis auprès de bureaux d'études techniques.
- **REVISION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL :** le conseil municipal décide de réduire les plages de fonctionnement de l'éclairage public de la façon suivante (voir tableau ci-dessous) et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès du SDEC Energie.

Lieu	Horaires
Bourg	DLMMJ : nuit->21:30/6h30 ->jour Vendredi : nuit->22:30 Samedi nuit-1h
Eglise	LMMJVSD nuit->22:00
Salle des fêtes Occasionnel -	Samedi nuit->1h
Fains	LMMJVS nuit->21:00/6h30->jour
Dimanche	nuit->21:00

- **DECORATIONS LUMINEUSES DE NOËL : DECISION A PRENDRE COMPTE TENU DES ECONOMIES D'ENERGIE A FAIRE.** Le conseil municipal décide d'installer une décoration minimale dans le bourg sans location de nacelle.
- **ADHESION DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU PRE-BOCAGE.** le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de VAL D'ARRY au Syndicat AEP du Pré-Bocage.
- **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021 DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU PRE-BOCAGE.** le conseil municipal décide de prendre acte de ce rapport.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

- **CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCANTONAL DE LA PISCINE DE VILLERS-BOCAGE POUR LA MISE A DISPOSITION DE CRENEAUX POUR L'ECOLE DE LA COMMUNE.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le syndicat intercantonal de la piscine de Villers-Bocage.
- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DECLALOC' – DEMATERIALISATION DES CERFA ET PARTAGE DES DONNEES INFORMATIQUES AFFERENTES.** Le conseil municipal décide
 - D'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1er janvier 2023,
 - D'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados attractivités, en lien avec la communauté de Communes PBI, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, l'Office de tourisme Bocage Normand, par la signature, avec la communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, de la convention de partenariat jointe à la présente délibération,
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
 - D'autoriser la Communauté de Communes PBI à faire une demande d'ouverture du service DeclaLoc' pour la commune,
 - D'autoriser la Communauté de Communes PBI à donner accès automatiquement à l'ensemble des déclarations au régisseur principal nommé par les communautés de communes du territoire à savoir l'Office de Tourisme du Bocage Normand ;
 - D'autoriser la Communauté de Communes PBI et l'Office de tourisme Bocage Normand à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour communautaire,
 - D'autoriser Calvados attractivité à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques,
 - De mandater Monsieur le Maire ou son représentant, pour informer les habitants et pour notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **MISE A JOUR DE LA TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES SUITE AUX HAUSSES DU COUT DE L'ENERGIE.** Le conseil municipal décide d'augmenter le prix du kWh d'électricité à 0,30 €/kWh pour les nouveaux contrats à partir de ce jour. Le conseil décide de continuer à ne pas faire payer le gaz consommé par les occupants de la salle.
- **SOUTIEN SYMBOLIQUE A L'UKRAINE.** Le conseil municipal décide d'afficher son soutien symbolique au peuple Ukrainien en pavoisant la mairie aux couleurs de l'Ukraine sous la forme de deux drapeaux aux couleurs de ce pays au côté des drapeaux français.
- **DEMANDE DE L'ASSOCIATION VILLY-DECOUVERTES** concernant un projet de replantation et de reconstitution de haie. Le conseil municipal décide que cette haie soit implantée le long de la D6 au niveau de l'école.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

- **REGULARISATION TITRES DE PROPRIETE.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les actes de cession gratuite des parcelles B 716 et B 719 cédées par Mme DESTIGNY Céline et des parcelles B 764 et B 765 cédées par M. PIERRE Jacky ainsi que tout document y afférent et à régler les frais de notaire correspondants.
- **MODIFICATION DU TEMPS DU POSTE DE TRAVAIL DE MME MARIE-HELENE ACARD.** Le conseil municipal décide, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet créé précédemment pour une durée de 25,57/35èmes, à 26,36/35èmes à compter du 1er janvier 2023.
- **MODIFICATION DU TEMPS DU POSTE DE TRAVAIL DE MME CATHERINE MARIE.** Le conseil municipal décide, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet créé précédemment pour une durée de 22/35èmes, à 22,27/35èmes à compter du 1er janvier 2023.
- **MODIFICATION DU TEMPS DU POSTE DE TRAVAIL DE MME NELLY MARTIN.** Le conseil municipal décide, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet créé précédemment pour une durée de 22,36/35èmes, à 23,15/35èmes à compter du 1er janvier 2023.
- **SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE RESTAURATION AVEC LA SOCIETE CONVIVIO – PRIX D'ACHAT.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le nouvel avenant envoyé par Convivio avec une augmentation de 4,5 % au premier janvier 2023.
- **SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE RESTAURATION AVEC LA SOCIETE CONVIVIO – PRIX DE VENTE AUX FAMILLES.** Le conseil municipal décide d'augmenter le prix de vente des repas d'environ 2,0% (hors tarification sociale) à compter du 27 février 2023. La grille tarifaire applicable à compter de cette date sera donc :

Prestation	Prix TTC vendu à compter de septembre 2022	Prix TTC vendu à compter du 27 février 2023 (+ 2%)
Déjeuner enfant	3,45 euros	3,52 euros
Déjeuner enfant urgence	4,45 euros	4,54 euros
Déjeuner adulte	6,60 euros	6,73 euros
Pique-nique enfant	3,00 euros	3,06 euros
Pique-nique adulte	4,50 euros	4,59 euros

- **TRAVAUX EN REGIE POUR LA CONFECTION DE L'ABRIBUS DE VAL D'INGY.** Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires à cette opération et à signer tout document y afférent. Le montant des achats de matériaux s'élève à 1563,05 € TTC et les frais de personnel à 468,24 € TTC, soit un total de 2031,29 € TTC.
- **TRAVAUX EN REGIE POUR LA SECURISATION DE L'ACCES A LA BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE.** Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires à cette opération et à signer tout document y afférent. Le montant des achats de matériaux s'élève à 364,50 € TTC et les frais de personnel à 448,73 € TTC, soit un total de 813,23 € TTC.
- **ACHAT DE LA SALLE PAROISSIALE.** Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, refuse l'acquisition de ce bien par la commune à ce prix de 8 000 € (frais de notaire compris) qu'il juge trop élevé.
- **FINANCEMENT DE LA FORMATION DES ELUS PROGRAMMEE DEBUT 2023.** Le conseil municipal décide d'utiliser le compte n° 6535 à hauteur de 1 000 € maximum pour compléter le financement de la formation « La responsabilité des élus » prévue en janvier 2023.
- **SALLE DES FETES : MISE A JOUR DES TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE CASSEE.** Le conseil municipal décide d'augmenter le prix du couvert loué à la salle des fêtes, en le fixant à 1,50 euro (sauf pour les mises à disposition gratuites de la salle des fêtes dans le cadre d'un décès, où le couvert reste gratuit).

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

- **DECISION CONCERNANT LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A L'INTERCOM SUITE A LA MODIFICATION DE LA LOI DE FINANCES CORRESPONDANTE.** Sur proposition du Maire qui fait savoir aux élus que la commune a reçu une note de la Préfecture du Calvados concernant la suppression du caractère obligatoire du reversement d'une partie du produit communal de la taxe d'aménagement aux EPCI à fiscalité propre, le conseil municipal décide à la majorité de maintenir le partage de la taxe d'aménagement en l'état tel qu'établi par délibération n°2022-12-02 du 18 octobre 2022.
- **ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC ENERGIE.** Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Mondeville au sein du syndicat SDEC Energie.
- **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA NORMALISATION DE L'ADRESSAGE COMMUNAL.** Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec le Département présenté par ce dernier pour un accompagnement dans la normalisation de l'adressage communal.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

- **VENTE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE B 526.** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'achat de la parcelle B 526 faite par M. Florian LEMEE et Mme Lucie LEMEE-BANVILLE pour un montant de 53 500 €, hors frais de notaire à la charge de l'acheteur.
- **DEMANDE DE DEROGATION POUR ADHERER AU FORFAIT MENSUEL DE LA GARDERIE.** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'inscription d'un enfant à la garderie à partir du 23 janvier 2023, étant entendu que le règlement des frais de garderie entre le 23 et le 31 janvier se fera sur la base du forfait journalier de 3,50 € et que le forfait mensuel de 35 € ne sera appliqué qu'à partir du 1er février 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- **CHOIX DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX VOYAGES SCOLAIRES.** Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les critères suivants pour l'attribution de subventions aux voyages scolaires :
 - o Être habitant de la commune de Villy-Bocage,
 - o Voyage scolaire organisé soit par l'école communale de Villy-Bocage, soit par le collège de Villers-Bocage,
 - o Voyage non déjà subventionné par la commune,
 - o Montant de l'aide en fonction du Quotient Familial :

Quotient Familial	Pourcentage maximum d'aide (par rapport au reste à charge de la famille)	Plafond
Inférieur ou égal à 1000	30 %	80 €
Compris entre 1001 et 1399	15 %	40 €
Supérieur ou égal à 1400	0 %	0

- **ATTRIBUTION DE L'AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE DE VILLERS-BOCAGE A MORZINE.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire de répondre à la famille selon les critères définis dans la délibération précédente (aide maximum de 80€).
- **ATTRIBUTION DE L'AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DU SACRE CŒUR DE TILLY-SUR- SEULLES A GOUVILLE EN NORMANDIE.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire de répondre à la famille en application des critères définis dans la délibération correspondante.
- **ATTRIBUTION DE L'AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DU SACRE CŒUR DE TILLY-SUR- SEULLES A PLOUHARMOR EN BRETAGNE.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire de répondre à la famille en application des critères définis dans la délibération correspondante.
- **ADHESION DE LA COMMUNE AU TARIF DE VENTE REGULE ET AU BOUCLIER TARIFAIRE.** Le conseil municipal décide de rester dans le groupement d'achat du SDEC Energie en 2023 pour les bâtiments suivants : mairie, église, écoles, espace culturel, et de faire la demande d'adhésion pour la salle des fêtes.
- **DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'accompagnement pour la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec le CDG 14 pour un montant de 400 € en 2023 (200 € l'année suivante)
- **DESIGNATION DES MANIFESTATIONS LOCALES DE LA COMMUNE.** Le conseil municipal décide de désigner comme manifestations locales les évènements et festivités suivantes :
 - o Cérémonies locales du 8 mai et du 11 novembre,
 - o Vœux du Maire au personnel,
 - o Vœux du Maire à la population,
 - o Repas des aînés,
 - o Noël des enfants,
 - o Pâques des enfants
 - o Fête des associations.
- **ETUDE DE FAISABILITE POUR LA SECURISATION DE LA D6 AU NIVEAU DU BOURG : CHOIX D'UN PRESTATAIRE.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire de prendre contact avec le CAUE 14 pour avoir plus d'éléments de réflexion.
- **PLANTATION D'ARBRES PAR L'ASSOCIATION VILLY-DECOUVERTES.** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'association Villy-Découvertes d'implanter la haie bocagère dans le cadre de l'opération « Un écolier, un arbre » le long de la RD6 côté sud sur la parcelle communale C 182, sur la droite en allant vers Villers après la Route du Maizerais avec la précision suivante : cette implantation de haie devra se situer entre la route (D6) et la future voie douce qui a été prévue sur cette parcelle, de façon à protéger les piétons et cyclistes mais sans empiéter sur cette voie douce.
- **TRAVAUX CHEMIN DES BUTTES.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à rechercher des subventions avant de signer la convention avec Pré-bocage Intercom et le devis de la société Eurovia.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

- **DELEGUE TITULAIRE AU SDEC ENERGIE EN REMPLACEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE.** Le conseil municipal élit M. Michel ECOBICHON en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au sein du SDEC Energie.
- **ENSEIGNES POUR L'ATELIER : CHOIX DU FOURNISSEUR.** Le conseil municipal décide de valider le devis sollicité par M. le Maire auprès de la société Publicité François (St-Lô) d'un montant de 4 956 € TTC, pour la fourniture et la pose d'un ensemble de deux enseignes dont une lumineuse, sur les façades de l'espace culturel.
- **ACHAT DE LA SALLE PAROISSIALE.** lors de la séance du 20 décembre 2022 l'achat de la salle paroissiale avait été rejeté à cause de son prix trop élevé. La salle paroissiale est située sur la parcelle cadastrée B 434 d'une surface de 125 m2 et comportant une partie bâtie de 28 m2 et dont l'adresse est 3 rue des Ecoles. Après en avoir à nouveau délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de valider l'acquisition de ce bien par la commune au prix de 8 000 €, frais de notaire compris.
- **AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023.** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant de 442,52 euros TTC, ainsi répartis :
 - D'une part, ajout en toiture de l'école d'une sortie de VMC par l'entreprise PELCERF pour un montant de 83,52 € TTC.
 - D'autre part, achat d'un radiateur électrique à accumulation pour la cantine pour un montant de 359 € TTC auprès de la SA LEROY MERLIN France CAEN.
- **REPAS DES AINES – CHOIX DU PRESTATAIRE, DU MENU ET DE L'ANIMATION.** Le conseil municipal décide de poursuivre avec le traiteur ayant réalisé la prestation en 2022 (BEAUCHENE à CHAMP DU BOULT (14)), de choisir le menu à 40 euros par personne, service et boissons compris, et d'animer ce repas par une activité Karaoké organisée par des élus.
- **ENCAISSEMENT DE DEUX CHEQUES DU TRESOR PUBLIC POUR LE DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE.** Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ces chèques d'un montant total de 39 € au nom de la commune et à signer tout document y afférent.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2022.** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion du comptable public pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune. Ce compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et fait apparaître un bénéfice de l'exercice de 79 441,88 euros.
- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2022.** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune.
- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE.** Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 24 107,75 euros à l'article 1068 en recettes d'investissement et le résultat de fonctionnement au poste à nouveau créateur ligne 002, pour la somme de 182 331,58 euros.
- **TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023.** Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2023 les taux des impôts directs locaux :
 - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 41,60 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 33,16 %
 - Taxe d'Habitation (TH) : 8,79 %
- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 DE LA COMMUNE.** Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté :
 - Dépenses de fonctionnement : 592 660,65 euros
 - Recettes de fonctionnement : 592 660,65 euros
 - Dépenses d'investissement : 458 749,23 euros
 - Recettes d'investissement : 458 749,23 euros
- **TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS POUR L'ANNEE 2023.** Par suite de l'adoption de la comptabilité M57 par la commune le 10 octobre 2022 et applicable à compter du 1er janvier 2023, il n'y a plus de dépenses imprévues au budget primitif (ligne 022 en section de fonctionnement et ligne 020 en section d'investissement). M. le Maire précise qu'en remplacement de cette possibilité la nomenclature M57 prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un montant disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le

Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux de fongibilité de crédits à 1 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Pour un taux supérieur, il sera pratiqué par décisions modificatives budgétaires en conseil municipal comme auparavant.

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022.** Le conseil municipal approuve le compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2022 du budget annexe assainissement de la commune. Ce compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et fait apparaître un déficit de l'exercice de 1999,62 euros.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022.** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement de la commune.

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE.** Le conseil municipal décide d'affecter le résultat négatif de -1999,62 euros en report à nouveau débiteur de la section d'investissement du budget primitif annexe assainissement 2023.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023 DE LA COMMUNE.** Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté :

- Dépenses de fonctionnement : 21 999,62 euros
- Recettes de fonctionnement : 21 999,62 euros
- Dépenses d'investissement : 470 999,62 euros
- Recettes d'investissement : 470 999,62 euros

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE PRE- BOCAGE INTERCOM.** Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT du 8 mars 2023 tel que présenté et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- **DEMANDE DE DEROGATION – PRESTATION PERISCOLAIRE.** Le conseil municipal décide d'accepter l'inscription dérogatoire d'enfants à la garderie, au forfait mensuel de 35 euros pour le premier et 30 euros pour le second (fratrie) du 1er janvier 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

- **DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS POUR 2023;** Après avoir délibéré sur chaque demande séparément, le conseil municipal décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Associations	Montant accordé enveloppe de base	Montant accordé enveloppe complémentaire
APF France handicap	75	
La Ligue contre le cancer	75	
AFSEP (sclérose en plaques)	75	
Les Restaurants du Cœur	75	
MFR Maltot	75	
ADMR	75	
Troupe Tonton Marcel	150	
GSCF + GSCF Turquie	75	
APE L'école de nos Loustics	150	
L'Etincelle	150	
L'Etincelle		500
Villy Découvertes	150	
UNC Villy-Bocage	150	
ASPEC (Soins Palliatifs en Calvados)	75	
Total	1350 €	500 €

- **AIDE EXCEPTIONNELLE SUITE A UN SINISTRE.** Le conseil municipal décide d'accorder une aide financière exceptionnelle de 500 euros à M. François LEPOULTIER et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

- **RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE L'ATELIER MUNICIPAL A LA MAIRIE.** Le conseil municipal décide de retenir la société Gagneraud pour la réalisation de ce raccordement pour un montant de 7 632,18 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer

tout document y afférent, sous réserve qu'un nouveau point de livraison ne soit pas moins cher et que les câbles électriques existants soient suffisamment dimensionnés.

• **RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS ET PASSAGE A L'ECLAIRAGE LED PAR LE SDEC ENERGIE.** Le conseil municipal décide de valider cette opération de renouvellement des lampadaires par le SDEC Energie pour un montant de 5 500 € et de l'autoriser à signer tout document y afférent. Ce montant a été inscrit au budget 2023 en section de fonctionnement, à l'article 65568

• **REPRISE DE L'ALIMENTATION DE L'ARMOIRE N° 1 ET DE L'ECLAIRAGE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES PAR LE SDEC ENERGIE.** Le conseil municipal décide de valider cette opération de reprise de l'alimentation de l'armoire n° 1 et de l'éclairage du parking de la salle des fêtes par le SDEC Energie pour un montant de 1134,67 € et de l'autoriser à signer tout document y afférent. Ce montant a été inscrit au budget 2023 en section de fonctionnement, à l'article 65568

• **ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.** Le conseil municipal décide :

- De se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1er septembre 2023 (cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction) et autorise par conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS,

- De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :
- 8 bénéficiaires x 70,67 € = 565,36 € pour le dernier quadrimestre de 2023,
- De désigner M. ECOBICHON Michel membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de Villy-Bocage,

- De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la commune de Villy-Bocage,

- De désigner un correspondant (et éventuellement des adjoints) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

• **REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A PRE-BOCAGE INTERCOM.** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la révision libre de l'attribution de compensation de la commune selon les modalités prévues dans le corps de la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• **DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE.** Le conseil municipal décide de désigner Mme Sylvie LUBIN-MACQUAIRE Correspondant Sécurité Routière pour la commune de Villy-Bocage.

• **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE.** Le conseil municipal décide, après un vote à bulletins secrets, de désigner M. ROUSSEL Jean-Luc Correspondant Défense pour la commune de Villy-Bocage.

• **SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PRE-BOCAGE : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS.** Le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du SAEPB tels que fournis en annexe.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

• **CLASSEMENT DES PARCELLES B 191 ET B 806 EN ZONE 2AU.** Le conseil municipal décide d'approuver le classement des parcelles B 191 et B 806 en zone 2AU tel que prévu dans la modification de droit commun n° 1 du PLUi Est.

• **MODALITES DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITE.** Le conseil municipal décide :

- D'ADOPTER le principe de reversement suivant :
- * Sur les espaces à vocation économique, à savoir les zones pour le PLUi Ouest [UX, UXh, 1AUX, Ac, Nx, Nt, Nz] et pour le PLUi Est [UX, UXc, 1AUX, Al, Ax, Nx, NI] la commune reversera 90% de la taxe d'aménagement perçue à l'intercommunalité

- *En dehors des espaces à vocation économique (c'est-à-dire pour toutes les autres zones), la commune ne reversera pas la taxe d'aménagement perçue à l'intercommunalité

- DE DECIDER que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2023

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• **DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS DE LA COMMUNE.** Le conseil municipal :

- Prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-

1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

- Choisit les référents déontologues des élus désignés par délibération du conseil d'administration du CDG14,
 - Précise que les référents déontologues sont désignés jusqu'à délibération modificative de la collectivité ou jusqu'à cessation de leurs fonctions,
 - Précise que la liste des référents déontologues pourra être complétée et/ou actualisée par le Centre de Gestion du Calvados,
 - Autorise le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus de la commune de Villy-Bocage, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec le Centre de Gestion du Calvados,
 - Fixe l'indemnité à 80 €/dossier,
 - Précise qu'en cas de dossier complexe, deux référents déontologues pourront être appelés à intervenir, ce qui portera la dépense à 160€,
 - Précise qu'en cas de déplacement du référent déontologue, les frais de transport et d'hébergement seront remboursés dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
 - Précise que les crédits seront ainsi ouverts au budget,
 - Précise que la présente délibération sera transmise au Centre de Gestion afin d'établir un suivi quantitatif au regard du nombre de référents désignés sur la liste du CDG14.
- **DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes compétents et à signer tout document y afférent.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

- **CONVENTION DE CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS.** Le conseil municipal décide de retenir la société Sagalab pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la commune via un contrat de 3 ans avec un montant annuel de 198,00 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.
- **PROPOSITION TARIFAIRE EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024.** Le conseil municipal décide de maintenir le menu à 5 composantes proposé par CONVIVIO au prix d'achat pour la Mairie de 3,1374 € TTC le menu enfant et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent. Le conseil municipal décide également de répercuter l'augmentation sur le prix de vente qui passe à 3,64 €.
- **ACCUEIL DE 2 SERVICES CIVIQUES AVEC L'AIDE DE L'ASSOCIATION INSITE : VALIDATION DU PRINCIPE.** Le conseil municipal décide de valider le principe d'accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.
- **ACCUEIL DE 2 SERVICES CIVIQUES AVEC L'AIDE DE L'ASSOCIATION INSITE : VALIDATION DE LA MISSION.** Le conseil municipal décide de valider la fiche de mission telle que fournie en annexe. Il est précisé que cette fiche mission sera publiée par Insite et qu'il sera fait appel à des volontaires sur cette mission.
- **ACCUEIL DE 2 SERVICES CIVIQUES AVEC L'AIDE DE L'ASSOCIATION INSITE : DÉSIGNATION D'UN TUTEUR.** Le conseil municipal décide, après vote, de désigner Mme LUBIN MACQUAIRE et M. LEBASTARD cotuteurs pour cette mission. Ils seront en charge d'accueillir les volontaires et de les accompagner au quotidien dans leur mission au sein de la commune. Cette responsabilité nécessitera une disponibilité et une régularité pour cet encadrement : réunion au moins une fois par semaine avec les 2 jeunes. Ils devront également en reporter régulièrement au Maire et à ses adjoints (au moins une fois par mois) et au conseil municipal.
- **CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CALVADOS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU BOURG PAR LA RD6.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg par la RD6.
- **CONVENTION DE GESTION DE LA VÉLOROUTE « VÉLOWESTNORMANDY » AVEC LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS.** Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion de la véloroute « VéloWestNormandy » avec le département du Calvados.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

- **VENTE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉ B 526.** Le conseil municipal décide d'accepter l'offre de Mr BRIARD Xavier et Mme PIEDOUE Manon pour un montant de 60 000 euros hors frais de notaire et autorise M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la vente.

- **ADOPTION DES TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.** Le conseil municipal décide de maintenir la grille tarifaire pour le périscolaire annexé au procès-verbal.
- **DÉLIBÉRATION UNIQUE POUR LE CONTRAT ET LA TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES.** Le conseil municipal décide d'adopter le contrat de location et les tarifs de location de vaisselle et de détérioration ou perte de mobilier (vaisselle, etc.) tel qu'annexés.
- **DOSSIER APPEL À PROJETS DE PSI SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES PLANTATIONS PÉDAGOGIQUES.** Le Conseil municipal décide :
 - D'approuver le projet nommé « Continuités Ecologiques Villysoises » élaboré par la commission Patrimoine - Bâtiments - Travaux Publics - Voirie, avec le concours du CAUE 14 pour la partie aménagement des abords de la RD6, dont les composantes principales sont:
 - La végétalisation des cours d'école / du jardin derrière l'école primaire
 - La plantation d'arbres sur le terrain entre la mairie et le city stade à effet d'ombrière
 - La création d'une mare à proximité de la caserne, en lieu et place d'un milieu déjà humide
 - La création d'une prairie événementielle bleue-blanche-rouge dans le cadre des festivités du 80ème anniversaire du débarquement,
 - L'aménagement d'un parcours pédagogique végétal le long de la 06,
 - La plantation d'arbres à chaque naissance d'enfant au sein d'une famille de Villy,
 - La plantation de haie(s) le long de la 06 et dans d'autres lieux à déterminer,
 - Le recensement et la réhabilitation du petit patrimoine aquatique : lavoirs, puits, mares, etc.
 - La création d'un parcours de randonnée/découverte autour du thème de l'eau et de la flore locale.
 - D'autoriser la commission Patrimoine - Bâtiments - Travaux Publics - Voirie à poursuivre ses travaux de développement du projet nommé « Continuités Ecologiques Villysoises »;
 - D'autoriser M. le Maire à engager toute somme pour le développement et la poursuite du projet, dans la limite de l'enveloppe annuelle consacrée;
 - De charger M. le Maire ou son délégataire de chercher au concours de toute collectivité ou tout organisme pour la subvention du projet ;
 - D'autoriser M. le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **SOUTIEN ET AIDE AU PEUPLE MAROCAIN SUITE AU SÉISME RÉCENT.** Le conseil municipal décide de faire un don de 150 € à la Fondation de France.
- **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE DU SPANC DE PBI.** Le conseil municipal décide de prendre acte du rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité de Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Pré-Bocage Intercom et adresse à PBI les remarques suivantes sur ce rapport : il manque le tableau des dépenses. Le tableau des indicateurs de performance manque de précisions et de clarté, il manque le nombre d'installations non-conformes.
- **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA QUALITÉ DE SERVICE ET LE PRIX DU SERVICE DÉCHETS DE PBI.** Le conseil municipal décide de prendre acte du rapport annuel 2022 sur la Qualité de Service et le Prix du service déchets de Pré-Bocage Intercom.

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Non, il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Que sont les déchets verts ?

Les déchets verts sont des végétaux de jardin (ou parc). Il s'agit des végétaux suivants : herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures de fruits et légumes.

Que faire de vos déchets ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel. Il est également possible de les déposer à la déchetterie.

Par contre, il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Que faire en cas de non-respect de l'interdiction ?

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 750 € maximum. Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives.

Source : <https://www.service-public.fr>





ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS À L'ATELIER EN 2022-2023

L'association l'Étincelle est en charge de la gestion de l'espace culturel l'Atelier. Ci-dessous quelques exemples des actions menées par l'association pendant l'année 2022-2023 :

- **Mise à disposition de l'Atelier pour les associations de la commune** pour l'organisation de leurs activités : Villy découvertes, Troupe Tonton Marcel, Villy-Village...
- **Organisation de résidences d'artistes et réservation pour des projets extérieurs** : résidence de Grégoire Jokic, location de l'Atelier pour une formation BPJEPS organisée par Famille Rurales, location de l'Atelier pour un séminaire de doctorants, résidence de la Compagnie CREA, réservation de l'Atelier pour une formation théâtre organisée par CREA, résidence de Lox'one suivi d'un concert privé le 20 juin pour le lancement de son album.
- **Programmation à l'Atelier** : l'association propose un événement par mois en variant les esthétiques (musique, théâtre, spectacle pour enfants) et les styles. A titre d'exemple : apéro concert avec le groupe Pied's trad (septembre), *les Magiconteurs*, spectacle pour enfants (octobre), en partenariat avec le Tympan, concert de jazz avec le groupe P.O.P. et Jyeuhair (novembre), *Boby slam* : reprise des chansons de Bobby Lapointe (janvier), concert de Grégoire Jokic (février), spectacle *Elysée Moa* (avril), concert de jazz en partenariat avec le Tympan: *MarsAvril* (mai), concert *Rue de Montréal* (juin), contes, marche des conteurs (août).



- **Les activités** : l'association a organisé de nombreux ateliers : atelier sophrologie, atelier de jeux de société « jeu m'amuse », atelier mémoire (en collaboration avec Villy-Village) et soirées jeux avec Ludicity.

ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS PRÉVUS À L'ATELIER EN 2023-2024

DES SPECTACLES POUR TOUS

L'association l'Étincelle proposera un événement par mois à l'Atelier pour découvrir de nouveaux artistes normands. Il y aura de la musique, du théâtre et deux spectacles pour les enfants pendant les vacances

La saison 2023-2024 a été lancée le vendredi 22 septembre, par l'organisation d'un apéro concert gratuit avec les Shoop shoop band !



Les prochaines dates à retenir (pour détails: <https://villybocage.fr/> ET <https://www.facebook.com/lateliervillybocage>)

- * 13 octobre à 20h30 : concert *Les Pres'Killers*
- * 28 octobre 16h : goûter spectacle pour Halloween : *Bouh*
- * 17 novembre à 20h30 : concert *Chansons sans Fraises*
- * 8 décembre à 20h30 : concert *Sur le fil*



DES ACTIVITÉS VARIÉES

De nouveaux projets et ateliers conçus en collaboration avec Villy-Village débiteront à partir du mois de septembre.

L'atelier mémoire est renouvelé pour une nouvelle session qui débutera le mardi 9 janvier 2024 avec 10 séances de 2 heures chaque mardi matin. Une participation de 30 € est demandée pour cet atelier. **Inscrivez-vous dès maintenant au 06 08 76 80 40.**

Un atelier de remise à niveau du code de la route est proposé cet automne, une participation financière de 6€ sera demandée pour les deux séances. Nous renouvelerons en 2024 .

Et enfin, un nouveau projet intitulé « **Miroir des générations** » débutera en janvier 2024. Il s'agit d'un projet intergénérationnel permettant la rencontre entre les élèves de deux classes de CM2 des écoles de Villers-Bocage et de Villy-Bocage et les habitants de Villy-Bocage (de plus de 60 ans). Ce projet sera l'occasion pour les participants d'échanger à travers des ateliers d'écriture sur les souvenirs, l'enfance et les ressentis différents d'une génération à l'autre. Ces ateliers seront encadrés par un intervenant extérieur de Familles rurales et les productions donneront lieu à une exposition et une restitution à l'Atelier. **Les personnes intéressées peuvent se manifester dès maintenant au 06 08 76 80 40.**

Sans oublier les autres activités qui reprennent : **sophrologie, jeux de société** mensuels avec "Ludicity" et les activités proposées par Villy découvertes ainsi que les ateliers théâtre de TTM.

Venez nous rejoindre en adhérant pour que la culture vive en milieu rural !

Merci à la municipalité de nous accorder son soutien pour que ce lieu vive et soit un lieu de rencontre.

Au plaisir de vous accueillir



On replante à Villy, avec [Villy-Découvertes](#) !

Le premier chantier participatif de replantation d'arbres a eu lieu le 10 février dernier. Avec l'aide de [L' école de nos loustics](#) (APE) et le soutien financier de [Pré-Bocage Intercom](#), notre association a déployé une opération, nommée « 1 écolier, 1 arbre » en offrant à chaque écolier un arbre, à planter soit avec ses camarades pour constituer une haie, soit à planter chez elle ou chez lui ! Les enfants de l'école des Sources ont planté une haie de 90 mètres, le long de la départementale à hauteur du bourg, entre le carrefour de la Route du Maizerais et la caserne, en bordure Ouest de la route.

Réalisée sur le temps scolaire et en présence des enseignantes, cette plantation s'est déroulée par groupe de dix enfants, à qui l'on a montré une photo de la route départementale dans les années 30, bordée de peupliers, avant de leur remettre un arbre chacun et leur montrer comment le planter, après trempage des racines dans le pralin. La haie ainsi plantée, constituée de soixante-dix arbres, se compose de trois essences : le charme, l'érable champêtre et l'aubépine.

Cet atelier participatif était aussi l'occasion pour l'association et les enseignantes de sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité, en détaillant les nombreux avantages des haies pour nos paysages : lutte contre l'assèchement des terres, continuité pour l'habitat des petits animaux, etc. L'association reconduira l'opération cette année scolaire.



Les activités de la Troupe Tonton Marcel ont été marquées par l'organisation des [ateliers de théâtre](#) entre octobre 2022 à avril 2023. Quarante-deux acteurs de 5 ans à 70 ans, répartis en 4 équipes, ont pu répéter leurs pièces de théâtre respectives une fois par semaine. Les pièces, sous le thème de "TTM mène l'enquête", ont été présentées à la salle des fêtes de Villy-Bocage devant des spectateurs venus nombreux (plus de 400) pendant le week-end du 31 mars.



[Merci à tous les acteurs et les bénévoles qui ont œuvré pour le succès de la saison !!](#)

L'assemblée Générale de TTM s'est tenue le vendredi 15 septembre 2023 à l'Espace culturel de Villy-Bocage. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres qui ont rejoint le Conseil d'Administration de l'association.

Pendant la saison actuelle, et grâce aux nouveaux animateurs qui nous ont rejoint, 5 équipes d'acteurs en herbe seront mises en place :

- équipe animée par Ugo FONTENELLE et Pauline LETROIT : le mardi à l'Atelier (Villy-Bocage)
- équipe animée par Lola MATSUZAC et Ilian LECANUET : le mercredi à la maison Jeanne (Villers-Bocage)
- équipe animée par Thierry CYRUS : le jeudi à l'Atelier
- équipe animée par Isabelle MIALDEA : le jeudi à l'Atelier
- équipe animée par Nathalie MASSEY : le vendredi à l'Atelier ou à la maison Jeanne

Après avoir mené l'enquête, TTM se recycle cette année. Ainsi, la thématique qui a été retenue est "le recyclage". Retenez dès maintenant les dates de notre prochain spectacle, auquel nous vous attendons nombreux :

vendredi 12 avril 2024 à 20h30

samedi 13 avril 2024 à 20h30

dimanche 14 avril 2024 à 15h.

En collaboration avec l'association l'Étincelle, un atelier de mime pour les acteurs et animateurs sera organisé par un intervenant extérieur.

En collaboration avec la municipalité et les autres associations de Villy-Bocage, nous célébrerons en juin 2024 le **80ème anniversaire du département**. TTM présentera une randonnée théâtralisée dans les chemins de Villy-Bocage. A cette occasion nous aurions besoin de plusieurs figurants

En attendant...

Faut qu'ça saute!



Fin 2022, le président de l'association depuis 19 ans a souhaité passer le flambeau. S'il reste évidemment aux côtés du nouveau bureau pour l'aider dans sa mission, Maurice LEPOULTIER est heureux de pouvoir prendre du recul... et du repos ! Les membres de l'association ont confié sa présidence à Alexandre LEBASTARD, et sa trésorerie à Claire LEPOULTIER. Martine TRILLEST et Edwige LEMIERE complètent le bureau, tandis que nos Anciens Combattants Maurice LEPOULTIER, Maurice COLASSE et Roger RIGOT sont respectivement Président d'Honneur, Vice-Président et Porte-Drapeau.

L'UNC Villy-Bocage a organisé le 22 avril une excursion à La Cité de la Mer à Cherbourg (50). L'occasion pour les adhérents de se retrouver, de partager une journée mémorable. 30 personnes ont fait le déplacement, sous le soleil de la Manche et dans une ambiance intergénérationnelle des plus agréables.

Cette sortie ne nous fait pas oublier l'objet central de notre association : le devoir de mémoire. Nous avons coorganisé la cérémonie du 8 mai, en invitant les écoliers de Villy-Bocage de la classe de CM1 et CM2 de Mme GODET (que nous remercions pour son implication) à participer en déposant une gerbe de fleurs et en interprétant le Chant des Partisans.

Aussi, et pour la première fois sur la commune, nous avons organisé, en présence d'élus de Villy et de Villers, ainsi que des pompiers et d'une délégation de l'UNC Calvados, le 5 août, une cérémonie pour commémorer l'anniversaire de la Libération de Villy-Bocage. Troisième cérémonie de l'année, le 11 novembre, journée au cours de laquelle nous tiendrons notre Assemblée Générale, qui sera suivie d'un repas auquel sont conviés tous les adhérents.

Enfin, nous n'oublions pas, et avons une pensée émue, pour notre ami et camarade Roland HAMEL, décédé le 28 septembre à l'âge de 91 ans, Ancien Combattant AFN. Le doyen de notre association s'était inscrit pour la première fois parmi ses membres en 1956, en rentrant d'Algérie. Nos condoléances et notre amitié se dirigent vers Andrée son épouse, et ses enfants et petits-enfants, dans la peine. Son sens unique de l'anecdote et de la bonne blague nous manque déjà, de même que son franc-parler légendaire.



PAROISSES SAINT-MICHEL ET SAINT-GABRIEL EN PRÉ-BOCAGE ET SAINTE-MARIE-DES-VENTS

L'église de Villy-Bocage est ouverte, en principe, tous les jours de 9 heures à 17 heures.

Transformation pastorale

Depuis plus d'un an notre diocèse avance sur un chemin de transformation pastorale afin de mieux « vivre et annoncer l'Évangile aujourd'hui ». Des équipes synodales composées des représentants de toutes les paroisses du diocèse travaillent sur le sujet. Nous passerons de 51 paroisses existantes à 14 ou 15 nouvelles paroisses. En ce qui nous concerne notre paroisse regroupera les villes d'Aunay-sur-Odon, Caumont-L'Éventé et Villers-Bocage.

Le travail pour cette mise en place continuera encore toute cette année scolaire. Aussi dans la perspective de ces nouvelles paroisses prévues en septembre 2024, par décision de Monseigneur Jacques Habert, évêque de Bayeux et Lisieux, à compter du 1er septembre 2023, le père Jean-Louis Herbinière est nommé administrateur des paroisses Sainte Marie des Vents (Caumont) Saint Gabriel en Pré-Bocage (Aunay) et Saint Michel en Pré-Bocage (Villers).

Permanences : le Père Jean-Louis Herbinière assure des permanences :

Presbytère de Villers le mercredis matin de 10h à 12h.

Presbytère d'Aunay le lundi de 15h30 à 18h et le samedi de 10h à 12h

Messes : consulter le panneau d'affichage à Villy ou le site internet: <https://messes.info/horaires>

- Toussaint 2023 : PAS DE MESSE à Villy-Bocage, cette année (Messes à 9h30 Noyers-Bocage / 11h Aunay / 11h à Villers / 11h à Caumont

- Dimanche 5 novembre 2023 Messe à 11 h à Monts-en-Bessin (pas de messe à Villers)

Consultation de tout horaire en France sur <https://messes.info/horaires>; Téléphone presbytère Villers-Bocage : Père Jean-Louis Herbinière **02.31.77.02.13**





L'association de parents d'élèves de Villy, « L'école de nos loustics » s'est réunie ce 27 septembre pour son assemblée générale annuelle.

13 membres étaient présents pour élire le nouveau bureau, faire le bilan de l'année passée et planifier les actions à venir.

Le nouveau **bureau élu** est ainsi composé :

Emilie Texier : présidente, Hortense Fortin : vice-présidente

Mylène Noel : trésorière, Sally Charbonnel: vice-trésorière

Céline Destigny: secrétaire, Margaux Mabilbe: vice-secrétaire

Plusieurs actions menées au cours de l'année 2022-2023 ont rencontré un vif succès et seront renouvelées pour cette nouvelle année scolaire.

Le premier grand rendez-vous est donné le **samedi 4 novembre** à la salle des fêtes de Villy pour une bourse aux jouets et aux vêtements d'enfants de 09h00 à 17h00 suivie le soir par un repas dansant ouvert à tous. L'occasion de réunir petits et grands autour d'un moment festif et convivial.

L'année sera à nouveau rythmée par les ventes de pizzas, devenues le rituel de chaque début de vacances scolaires. La première vente est donc prévue ce vendredi 20 octobre à la sortie de l'école.

Autre date à retenir : celle du 2 décembre où une vente de sapins sera proposée à tous (réservation préalable) avant la traditionnelle tombola de la galette des rois.

L'APE a à cœur de pouvoir proposer différentes actions tout au long de l'année afin que chacun puisse participer comme il le souhaite. Une manière d'allier l'utile à l'agréable.

En effet, les bénéfices de l'APE sont un véritable atout dans les projets et la vie de l'école (équitation, spectacles, fête de Noël...).

Cette année les bénéfices devraient permettre, en plus d'aider au financement des projets, d'acheter des jeux et des livres pour l'école et la garderie. Certains stands de la kermesse seront également renouvelés.

Enfin le rendez-vous le plus attendu des enfants... La kermesse ! Celle-ci devrait se dérouler cette année encore un vendredi soir, le concept ayant été apprécié d'une grande majorité de parents l'an dernier. On en profite également pour remercier la municipalité, l'association Villy-Village et Villy-découvertes pour leur aide précieuse.

Pour connaître l'actualité de l'APE, 2 solutions :

[La page Facebook: " l'école de nos loustics"](#)

[Demande par mail à : ape.ecoledessources@gmail.com](mailto:ape.ecoledessources@gmail.com)

N'hésitez pas également à prendre contact si vous souhaitez devenir membre où tout simplement apportez votre aide de manière ponctuelle, l'APE est toujours en recherche de bénévoles.



Le 13 mars 2023, dans le cadre de la 25e édition de la semaine du cerveau, nous avons organisé, avec le concours de l'association l'Étincelle, une conférence-débat sur les effets du sommeil sur le cerveau et ses maladies. La conférence présentée par le Docteur Géraldine Rauchs a été suivie par un grand nombre de personnes et a suscité un grand intérêt vu la durée du débat qui a suivi la conférence.



Le 18 juin 2023, nous avons organisé notre foire à tout traditionnel. Bien que, encore une fois ! le temps nous a joué un mauvais tour, les exposants et les visiteurs étaient au rendez-vous. Ils ont pu apprécier les moules frites et les galettes préparées à cette occasion.

Nous remercions tous les bénévoles de l'association Villy-Village ainsi que les membres des associations l'APE et l'Étincelle pour leur aide dans l'organisation de cette journée.





Le 23 juin 2023, nous avons, à la demande de l'APE, participé à la kermesse de fin d'année. Nos bénévoles se sont chargés de la préparation d'un barbecue : saucisses, chipolata et merguez...tout est parti dans une très bonne ambiance.

En 2024, notre Assemblée Générale est prévue fin janvier. La date sera communiquée ultérieurement

La foire à tout est prévue **début juin 2024**. La date exacte sera fixée en fonction du calendrier des manifestations célébrant le 80ème anniversaire du débarquement. A cette occasion, Villy-Village, en collaboration avec les autres associations de la commune, proposera diverses animations.

Nous recherchons des bénévoles, alors venez nous rencontrer et nous faire part de vos souhaits.

Mail : assovillyvillage@gmail.com

AGENDA VILLY-BOCAGE



A vos agendas !

DATES A RETENIR

- 8 et 9 décembre : **Téléthon**
- 15 décembre : **Spectacle de Noël pour les enfants**
- 21 janvier 2024 : **Vœux du Maire**
- 7 avril 2024 : **Repas des Séniors**
- 7 avril 2022 : **Goûter de paques pour les enfants**
- 12, 13 et 14 Avril 2024 : **Spectacle de TTM**
- Juin 2024 : **Célébrations du 80ème anniversaire du débarquement**

Pour d'autres dates, consulter le site internet de la commune : <https://villybocage.fr/>

AGENDA CULTUREL DE PBI

la programmation culturelle 2023-2024 proposée par PRE-BOCAGE Intercom est consultable sur <https://prebocageintercom.fr/loisirs-tourisme/culture/saison-culturelle/>

Renseignement et billetterie : Service Culture et Patrimoine de Pré-Bocage Intercom
Par téléphone : 02 31 77 57 48, Par mail : resp.culture@pbi14.fr



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE DEVILLY-BOCAGE

1, Place de la Mairie
14310 VILLY-BOCAGE
www.villybocage.fr
02 31 77 01 66
Pour les urgences :
06 71 62 25 82

ECOLE DES SOURCES ET GARDERIE

Rue des écoles
14310 VILLY-BOCAGE
02 31 77 16 92

SANTÉ

* **Centre anti-poison**
02 99 59 22 22

* Pharmacies

- Pharmacie de garde : 3237
- Pharmacie PASTEUR
02 31 77 00 60
- Pharmacie MARIE
02 31 77 01 35

* **Centre de Premier Soins (CPS)**
d'aunay sur Odon

02 31 71 76 22
ouvert de 8h30 à 19h30 tous les jours

* Médecins Généralistes

- Cabinet PESCHARD
02 31 97 21 07
RDV en ligne : www.mgrendezvous.fr
- Cabinet Condé - Fontaine - Laplanche
02 31 77 02 60
RDV en ligne : www.ubiclic.com

- Cabinet Eliane Blanchemain-
Bouché - Olivier Bouché
02 31 36 46 39
RDV en ligne : www.Doctolib.fr

* Cabinet infirmiers

- Cabinet : BOUCLIES-HATET-
LEVIVIER.
02 31 77 12 91
- Cabinet : LECOQ – PERRIER –
PITEL- VAUGOUDE
02 31 77 41 20
- Cabinet : CHARDIN-BELLANGER
07 71 76 81 68

* Psychologue

- Cabinet ESQUERRÉ
06 42 65-99 78
- Cabinet GUILBERT
07 83 03 51 91
- Cabinet LEROYER
07 67 06 26 90
- Cabinet RICHOMME
02 31 77 91 07

* Diététicienne

- Cabinet AMBROISE
06 61 29 16 02
RDV en ligne : www.Doctolib.fr

* Orthophonistes

- Cabinet : SAVARIT
06 16 88 22 49
- Cabinet : PERRAUDEAU
07 80 96 90 85
- Cabinet EGRET
06 50 00 86 13
- Cabinet AIME- BONAMY
0373715438

* Psychomotricienne

- Cabinet EVERAERE
06 42 87 71 88

* Neuropsychologue

Cabinet BERTHIER
06 81 17 30 34

* Sage-femme

- Cabinet NETO-BERTRAND
02 31 77 08 34

* Pédicure – podologue

- Cabinet KERVASO
02 31 37 20 02
RDV en ligne : www.maiia.com
- Cabinet Allison KELLO
02 31 77 37 79
RDV en ligne : www.ubiclic.com

* Kinésithérapie

- Cabinet MONROCCQ
02 31 25 05 47
- Cabinet KALKOWSKI-TUBACKI
02 31 36 30 83
- Cabinet Jafari
02 31 77 37 12 80

* Radiologue Villers Bocage

02 31 77 36 81 77
Rendez-vous en ligne
www.Doctolib.fr

Les horaires des déchèteries

DÉCHÈTERIE DE MAISONCELLES-PELVEY			DÉCHÈTERIE DE LIVRY		
	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre		Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi	14H/17H	14H/18H	Lundi	14h/17h	14H/18H
Mardi	9H/12H et 14H/17H	9H/12H et 14H/18H	Mardi	fermé	fermé
Mercredi	10H/12H et 13H30/17H	10H/12H et 13H30/18H	Mercredi	10H/12h et 13H30/17H	9H/12H et 13H30/18H
Jeudi	fermé	fermé	Jeudi	9H/12H et 14H/17H	9H/12H et 14H/18H
Vendredi	10H/12H et 13H30/17H	9H/12H et 13H30/18H	Vendredi	9H/12H et 13H30/17H	9H/12H et 13H30/18H
Samedi	9H/12H et 13H30/17H	9H/12H et 13H30/18H	Samedi	9H/12H et 13H30/17H	9H/12H et 13H30/18H

Les déchets acceptés dans les déchèteries

